L'Ugict - Décrypte

Dernières actualités et nouvelles

Jeudi 23 Juillet 2026
Numéro 06

En attendant… la transparence salariale

La directive européenne sur la transparence salariale vise principalement à améliorer la transparence en matière de rémunération afin de réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes avec un principe clair : à travail de même valeur, salaire égal. Adoptée le 10 mai 2023, sa transposition en droit français est en cours.

Et à l'Apec ?

La direction de l'Apec voulait attendre la nouvelle législation sur la transparence salariale et de ce fait repousser les négociations sur notre politique de rémunération. Pour l'UGICT-CGT Apec, il était important de maintenir cette négociation car nous souhaitions évoquer la prime d'engagement exceptionnelle et modifier sans attendre les paramètres actuels de cet élément de rémunération. Aujourd'hui, les critères trop subjectifs et mal cadrés créent trop d'inégalités, manquent de transparence et génèrent des tensions légitimes au sein des équipes. Pour nous, l'équité salariale se construit dès à présent. Les discussions sont en cours, dans un prochain numéro nous décrypterons la totalité de l'accord et bien sûr les avancées !

Retrouvez en vidéo les trois tables rondes lors des rencontres de l'Ugict :

Partie 1 *: Rémunérations, une égalité à géométrie variable*

Partie 2 *: Transparence salariale : de l'ombre à la lumière ?*

Partie 3 *: Femmes et responsabilités, un jour sans fin ?*

L'actu à ne pas rater

Evolution CCIC/CRC vers CRSO : Préparez-vous !

Après des années d'alertes par les différentes organisations syndicales, la Direction fusionne enfin les postes de CRC et CCIC en un emploi unique, le CRSO (Chargé.e de relation clients et de support opérationnel). Ce nouveau rôle centralise l'expérience client, l'appui administratif et logistique, ainsi que les actions de communication et d'événementiel. Structuré sur 4 niveaux, ce projet offre la possibilité d'un passage du statut d'employé à agent de maîtrise.



L'Ugict - Décrypte

Dernières actualités et nouvelles

Jeudi 23 juillet 2026
Numéro 06

Évolution CCIC/CRC vers CRSO : Préparez-vous ! (suite)

Le projet a été mis en œuvre techniquement par deux sessions de la commission de pesée des postes qui se sont tenues en avril. Le déploiement prévoyait ensuite des sessions d'information fin mai, suivies d'une auto-évaluation par les salarié.es sur la première quinzaine de juin. : le délai de 15 jours accordé début juin a été vécu comme démesurément court face à la lourdeur et l'importance de ce dossier de positionnement et surtout le délai très long pour la prise en compte de cette problématique.

Le changement d'emploi officiel est prévu pour fin septembre avec la garantie stricte qu'aucune diminution de niveau n'est possible par rapport au poste actuel, et que des plans de formation seront proposés pour progresser.

Les incontournables

Le Compte Epargne Temps (CET)

Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif volontaire permettant d'épargner des congés non pris (CP limités à 5j/an), RTT, heures supplémentaires et primes. Il comprend une part monétisable (primes, RTT, heures) et une part non monétisable (CP).

Qui est concerné ?

L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'Apec (CDD et CDI) justifiant d'au moins un an d'ancienneté. Vos congés annuels doivent être épuisés avant de débloquer des jours CET, sauf en cas de **situations particulières** :

- Seniors (dès 60 ans) : pose jusqu'à 2 jours/mois jusqu'à la retraite (cumulable avec le temps partiel de fin de carrière).
- Jeunes parents : pose jusqu'à 2 jours/mois pendant les 4 mois suivant le retour au travail.
- Transfert PERCOL : possibilité d'y verser jusqu'à 10 jours "monétisables" par an, avec exonérations fiscales et sociales.

Comment le mobiliser ?

Une fois votre demande validée par le manager, complétez le formulaire dédié et transmettez-le directement à la DRH-RSE / pôle ADP (adp@apec.fr).

Agenda social

Les négociations en cours

- Politique de rémunération

Les prochaines négociations

- Travail hybride (prorogé en 2025)
- Protocole pré-électoral

L'UGICT-CGT Apec

- L'Ugict CGT Apec organise deux Réunions d'Informations Syndicales **le 8 septembre 2026 de 12h30 à 13h30 à République** et le 29 septembre 2026 sur le même créneau horaire à **Saint Lazare** pour la région Ile de France

L'UGICT-CGT Apec

Vous avez des questions à poser ? Vous souhaitez participer à l'évolution de l'Apec ? N'hésitez pas à contacter l'UGICT-CGT Apec.
repricciardi@apec.fr
repaudren@apec.fr
cgt@apec.fr

.